CCAS DE VENCE

Séance du 19 octobre 2026

Nombre de membres composant le conseil : 17

Nombre de membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de octobre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vence, s'est réuni en séance dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Séverine BIANCOSPINO Vice-présidente du Centre communal d'action sociale.

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 2

Etaient présents :
Madame Séverine BIANCOSPINO, Madame Sylvie CAMPELLO, Monsieur Dominique CROLY-LABOURDETTE, Monsieur Michel RONTANI, Monsieur Henri DESCHAUX-BEAUME, Monsieur Sébastien LEDUC, Madame Magali SCHANNUS, Monsieur Dominique LAPORTE, Monsieur Francis AYALA, Madame Danielle MOULIN, Monsieur Jacques CULIOLI, Madame Patricia CLAVARON.

Excusés et représentés :
Madame Anne SATTONNET, donne procuration à Madame Séverine BIANCOSPINO.
Madame Nathalie RUSSEL, donne procuration à Monsieur Henri DESCHAUX-BEAUME.
Madame Sarah SZAKOLCZAI, donne procuration à Madame Sylvie CAMPELLO.

Absents :
Madame Alexandra RAFFIN, Madame Saïda AOURAGH.

Référence : 2026-10/42 C

Objet : Décision modificative n°2 - Exercice 2026
Budget annexe - Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vence,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
Vu la délibération n° 2025-10/29 C du Conseil d'administration du 13 octobre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du Service d'aide et d'accompagnement à domicile ;
Vu la délibération n° 2026-03/18 C du Conseil d'administration du 19 mars 2026 portant décision modificative n°1 ;
Vu les propositions budgétaires présentées au Conseil d'administration ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2026 afin de tenir compte de l'évolution constatée des charges et des produits au cours de l'exercice ;

Considérant la nécessité d'intégrer les recettes complémentaires constatées au titre de l'activité du service, d'une subvention complémentaire du budget principal ainsi que l'évolution des dépenses de personnel ;

Considérant que les modifications proposées maintiennent l'équilibre du budget ;

Considérant que les mouvements budgétaires sont présentés dans les tableaux ci-dessous ;

Considérant que la présente décision modificative ne comporte aucun mouvement en section d'investissement ;

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

Article 1 :
D'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe du Service d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'exercice 2026.

Article 2 :
D'approuver les mouvements budgétaires présentés ci-après.

Article 3 :
D'arrêter le budget du Service d'aide et d'accompagnement à domicile, après décision modificative n°2, à la somme de 905 681,25 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

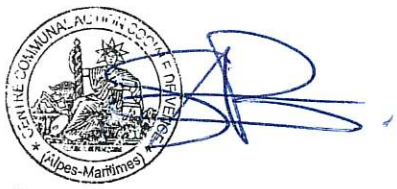
Ce à l'unanimité

Les mouvements budgétaires proposés sont les suivants :

	GROUPES FONCTIONNELS	BP 2026	DM n°1	DM n°2	BP + DM
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation	15 140,00 €	4 000,00 €	0,00 €	**19 140,00 €**
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	663 685,00 €	0,00 €	66 315,00 €	**730 000,00 €**
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	8 615,00 €	0,00 €	0,00 €	**8 615,00 €**
Résultat reporté des exercices antérieurs		0,00 €	147 926,25 €	0,00 €	**147 926,25 €**
TOTAL		**687 440,00 €**	**151 926,25 €**	**66 315,00 €**	**905 681,25 €**
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	471 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €	**498 000,00 €**
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	216 340,00 €	151 926,25 €	39 179,00 €	**407 445,25 €**
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	100,00 €	0,00 €	136,00 €	**236,00 €**
TOTAL		**687 440,00 €**	**151 926,25 €**	**66 315,00 €**	**905 681,25 €**

Fait et délibéré à Vence,
Le 19 octobre 2026

La Présidente,
Pour la Présidente et par délégation,
Madame Séverine BIANCOSPINO
Vice-présidente du CCAS de Vence



Pour la Présidente
La Vice-Présidente